

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 :



OPERATION DE VACCINATION MOBILE POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAGNE D'ARDECHE

Faire sans tarder sa dose de rappel du vaccin ou se vacciner contre la Covid-19 est essentiel pour se protéger contre le virus et ses variants et pour limiter la progression de la pandémie. La recevoir à temps permet aussi de disposer d'un passe sanitaire valide.

Pour faciliter l'accès à la vaccination des habitants de la communauté de communes Montagne d'Ardèche. **l'équipe mobile de vaccination**, composée de professionnels de santé libéraux, se déploie à nouveau :

les 14 et 15 décembre de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h

le 16 décembre de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h

à l'espace Maurice Reynaud, place des pompiers à COUCOURON

SANS RENDEZ-VOUS

Vaccin contre le Covid-19 : qui est concerné ?

Le rappel vaccinal est ouvert à **toute personne de 18 ans et plus** dès 5 mois après leur dernière injection.

Quel que soit le schéma d'infection au SARS-CoV-2 de la personne (infection survenue avant ou après la vaccination), celle-ci est éligible à la dose de rappel 5 mois après la dernière dose reçue ou 5 mois après l'infection au SARS-CoV-2.

Le vaccin est dispensé à **toute personne de + de 12 ans** dont le schéma vaccinal ne serait pas complet. **De 12 à 16 ans, la présence d'un des parents est obligatoire.**

N'oubliez pas de vous munir de :

- votre carte vitale
- la preuve de la dernière vaccination pour les rappels ou de votre infection au SARS-CoV-2 (prélèvements)
- de votre masque

Si vous présentez des symptômes laissant penser à une infection au virus de la Covid, ne vous présentez pas au centre de vaccination et prenez contact avec votre médecin traitant

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres. Elle permet de réduire le risque de développer des formes graves de la maladie et limite la mortalité liée à la Covid-19.